

Vous constatez des fissures sur votre habitation ?



L'année 2026 a été marquée par des conditions météorologiques exceptionnelles, avec un hiver très pluvieux suivi d'un été extrêmement chaud et sec. Cette alternance entre périodes de fortes précipitations et de sécheresse importante peut provoquer des mouvements des sols entraînant l'apparition ou l'aggravation de fissures sur les habitations.

Si vous êtes concernés, signalez votre situation à la mairie en rédigeant un courrier ou un mail précisant :

- Vos coordonnées (nom, adresse, téléphone, e-mail)
- Une description détaillée des fissures constatées (taille, localisation, évolution, photos)

Face à la complexité des démarches liées à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, aux relations avec les assurances ou aux solutions d'accompagnement existantes, des sinistrés haut garonnais ont créé une association qui peut vous apporter du soutien sur les démarches et dispositifs existants :  contact@sosmaisonsfissurees31.fr